Contact: Amy Hasbrouck, 450-921-3057 12 July 2018

TRACY LATIMER NE DOIT PAS ÊTRE EFFACÉ;

SON MEURTRE NE DOIT PAS ÊTRE EXCUSÉ.

Plusieurs médias rapportent que Robert Latimer a envoyé une lettre au ministre de la Justice pour demander la grâce ou un nouveau procès pour le meurtre de sa fille Tracy en 1993.

Latimer est en liberté conditionnelle depuis 2010. Contrairement à certains reportages dans les médias, Latimer a pu voyager à l'extérieur du Canada depuis 2015, selon le [Globe and Mail](https://www.theglobeandmail.com/news/national/national-parole-board-grants-robert-latimer-right-to-travel-outside-canada/article23263983/).

Selon Amy Hasbrouck, directrice de Toujours Vivant-Not Dead Yet, les militants des droits des personnes en situation de handicap craignent que la demande de grâce soit un « symptôme et un effet de la dévaluation continue des personnes avec déficiences ». Elle note que le choix individuel est censé être la clé de la suspension des lois sur l'homicide dans les cas de suicide assisté et d'euthanasie. « Pourtant, Tracy n'a pas eu de choix. »

Mme Hasbrouck dit que les politiques publiques qui favorisent les soins institutionnels plutôt que les soins à domicile, et le manque de financement de tels soutiens, ainsi que les soins palliatifs, privent les personnes avec des incapacités de tout choix réel quant à où et comment elles vivent. « Dans ces circonstances, comment le choix de mourir peut-il être vraiment "libre"? » A-t-elle dit.

Mme Hasbrouck convienne que Tracy Latimer aurait dû recevoir un soulagement efficace de la douleur. Pourtant elle trouve que l’énoncé « la vie de Tracy Latimer aurait dû se terminer "involontairement" comme une conséquence secondaire de l'administration d'opiacés par ses médecins pour soulager sa douleur," être « ignorant, insultant et offensant. »

Mme Hasbrouck fait également allusion à une affirmation de l'avocat de Latimer, Jason Gratl, selon laquelle « le fait de gracier un pardon à M. Latimer ne porte atteinte à aucune valeur ou principe. »

« Pardonner l'assassinat de Tracy signifierait un échec de l'engagement du gouvernement envers l'égalité, la justice et l'élimination de la discrimination contre les Canadiens avec déficiences, » a déclaré Mme Hasbrouck.

Elle a noté que la condamnation de Latimer fait « de l'exception à la règle » que [les parents qui tuent leurs enfants ayant des incapacités reçoivent un traitement plus clément](https://tvndy.ca/en/2017/07/misplaced-mercy-prosecution-and-sentencing-of-parents-who-kill-their-disabled-children/) du système de justice pénale que les parents qui tuent leurs enfants non handicapés.

Toujours Vivant-Not Dead Yet (TVNDY) est une organisation non religieuse et non partisane fondée en 2013 par et pour les personnes handicapées dans le cadre d'un projet du Conseil des Canadiens avec déficiences. Notre objectif est d'informer, d'unifier et de donner une voix à l'opposition aux droits des personnes handicapées contre le suicide assisté, l'euthanasie et d'autres pratiques qui mettent fin à la vie et qui ont un impact disproportionné sur les personnes handicapées.

-30-